

Le Mode Actuel de Gouvernance en Afrique contre le Mode de Gouvernance Traditionnelle : entre Déceptions et Solutions

Yao Emile KONAN

*Doctorant en philosophie à l'Université Félix Houphouët-Boigny
(Abidjan-Côte d'Ivoire)*

dorgeleskonan8@gmail.com

Konan Jean-Marc KOUADIO

*Doctorant en philosophie à l'Université Félix Houphouët-Boigny
(Abidjan-Côte d'Ivoire)*

jmphynees@hotmail.fr

Résumé :

La question de la gouvernance en Afrique continue de faire couler beaucoup d'encre. S'il en est ainsi, c'est bien parce que le mode de gestion de la vie politique sur le continent interroge. Au centre de cette interrogation se trouve la démocratie. En effet, la résurgence des crises, la multiplication des coups d'État ainsi que la problématique de l'alternance sur le continent semblent révéler l'incapacité du système actuel à garantir de façon pérenne la stabilité d'un État donné. Face à tout cela, que faire ? Mieux, quelles voies alternatives adopter pour faire face à la situation qui prévaut ? Notre propos, à travers cet article, s'inscrit dans la recherche de solutions innovantes et durables. La réflexion que nous engageons ici s'appuie sur une collaboration des valeurs et principes de la gouvernance traditionnelle à l'effet de contribuer à la réforme et à la restauration du système de gouvernance actuel. Pour ce faire, ce travail s'aligne sur les démarches critique et prospective. Au premier abord, notre réflexion va mettre en lumière les insuffisances et les lignes de fragilité du modèle actuel de gouvernance, en se référant aux principes et règles qui régissent la démocratie. Puis, cette étude sera une contribution qui prend pour fondement les objets de la gouvernance traditionnelle à l'instar de la chefferie en vue de parvenir à une nouvelle architecture de gouvernance sur le continent.

Mots-clés : Afrique—Chefferie—Crises—Démocratie—Gouvernance.

Abstract:

The issue of governance in Africa continues to attract a great deal of attention. This is because the way in which political life is managed on the continent raises questions. At the heart of this questioning is democracy. The resurgence of crises, the proliferation of coups d'état and the problem of alternation of power on the continent seem to reveal the inability of the current system to guarantee the long-term stability of a given state. So what can be done? Better still, what alternative approaches should be adopted to deal with the prevailing situation? Our aim in this article is to find innovative and sustainable solutions. Our thinking here is based on a collaboration of the values and principles of traditional governance, with the aim of contributing to the reform and restoration of the current system of governance. To do this, this work is aligned with the critical and prospective approaches. Initially, our study will highlight the shortcomings and weaknesses of the current model of governance, with reference to the principles and rules that govern democracy. Then, this study will be a contribution that takes as its foundation the objects of traditional governance, such as chieftaincy, with a view to achieving a new architecture of governance on the continent.

Keywords: Africa-Cheffery-Crises-Democracy-Governance.

Introduction

La décennie 1980-1990 a été marquée par l'avènement de processus démocratiques dans bon nombre de pays sur le continent africain. Et ce nouveau modèle de gouvernance, présenté alors comme une panacée politique, promettait de booster le développement de nos pays à presque tous les niveaux, mais surtout sur le plan économique avec une stabilité pérenne. De cette façon, la grande majorité de nos populations, à commencer par les élites, a fondé de grands espoirs dans la démocratie jugée moderne, au point de tourner le dos au mode

de gouvernance traditionnelle sur le continent devenu « caduque ».

Toutefois, Les Soleils du régime démocratique en Afrique, pour paraphraser le titre d'un célèbre roman d'Ahmadou Kourouma¹, ont tellement brillé par leur piteuse gestion de l'État, les multiples détournements de fonds, la corruption généralisée et impunie pour eux et leurs clans, la misère galopante des populations et l'utilisation des forces de l'ordre pour réprimer à sang la jeunesse contestant les injustices sociales, que la déception d'une frange importante du peuple s'exprime de manière plus virulente à mesure que le temps passe.

Contrairement à ces nouveaux dirigeants “démocratiques et modernes”, les chefs traditionnels, détenteurs de pouvoirs non-démocratiques et d'un autre temps, font preuve de plus d'exemplarité dans leur manière de se conduire et de conduire les populations qui se reconnaissent davantage en eux. C'est ce paradoxalement constat qui transparaît dans ces propos d'Hampâté Bâ (1980, p. 112) :

Il y a une importante fraction de la jeunesse cultivée qui éprouve depuis quelques temps le besoin de recourir aux traditions ancestrales et d'en dégager les valeurs fondamentales, afin de retrouver ses propres racines (...) Mais le système dominant joue en sens inverse.

Quelles sont alors les raisons qui expliquent ce désespoir du mode actuel de gouvernance en Afrique ? Mieux, quelles voies alternatives adopter pour remédier à la situation qui prévaut ?

¹ Allusion faite au roman intitulé *Les soleils des indépendances*, publié en 1968 aux Éditions du Seuil.

Notre réflexion, à travers cet article, s'inscrit dans la quête de solutions innovantes et durables prenant appui sur des valeurs de la gouvernance traditionnelle, pour reformer le système politique actuel sur le continent.

En cela, ce travail privilégiera les démarches critique et prospective pour mettre en lumière les insuffisances et les lignes de fragilité du modèle actuel de gouvernance. Ensuite, nous puiserons dans le pouvoir traditionnel à l'instar de la chefferie, des éléments nous permettant de proposer des pistes de solutions pour parvenir à une nouvelle architecture démocratique de gouvernance sur le continent.

1. Des raisons de désespérer du mode actuel de gouvernance sur le continent

L'Afrique est un continent de tous les défis. Tous les secteurs de travail ou presque semblent être en crise. À la racine de tout ce triste spectacle, il y a la situation moins reluisante des États africains, constamment plongés dans l'instabilité et l'insécurité. Mais dans un tel contexte de crise généralisée, il nous incombe de présenter subséquemment les raisons politico-sociales, économiques et éthiques qui contribuent non seulement à alimenter ces crises sur le continent, mais à remettre aussi en question tout le système actuel de gouvernance.

1.1. Les raisons politiques et sociales

Le paysage politique africain se dégrade. À l'instar de l'actualité politique très critique des régions du Moyen-Orient, l'Afrique présente une situation politique des plus fragiles au monde, manifestée entre autres, par la multiplication des coups d'État, la problématique de l'alternance ainsi que la résurgence des

crises. Si cela devient malheureusement l'apanage de l'Afrique, c'est sans aucun doute à cause des faits politiques, notamment les promesses électorales non tenues.

Pour la plupart des pays africains à résonnance électoraliste, les promesses et projets constituent un préalable à toute gestion du pouvoir. En fait, la solidité des projets et des programmes afférents est ce qui incite, voire engage le citoyen à souscrire et à porter le choix sur tout aspirant au pouvoir étatique suprême, en espérance d'un mieux-être et d'une condition optimale de vie en société. Mais la non tenue de ces promesses, ce à quoi nous assistons de plus en plus dans des pays africains, participe à renforcer et engendrer des mouvements de troubles, de révoltes. Pour emprunter une expression chère à Nietzsche, la *démagogie* politique en Afrique est source d'instabilité, surtout que les dirigeants privilégient leurs propres intérêts au détriment de ceux du peuple.

À cela s'ajoute, l'absence écrasante de la liberté d'expression sur le continent. Comme un rappel, soulignons que la plupart des pays africains repose et fonctionne sous un modèle démocratique. La démocratie elle, est caractérisée par des principes, à savoir le principe lié au vote, c'est-à-dire la possibilité de choisir, mais aussi et surtout le principe lié à la liberté d'expression, un élément d'affirmation de ses opinions. Autrement dit, la démocratie, fondamentalement, est ce régime qui ouvre la voie à l'analyse, à la critique sur différentes thématiques pour l'intérêt supérieur de la nation. Or, en Afrique, les pays démocratiquement constitués, outrepassent cette exigence. Mais pire encore, ils censurent tout discours critique, ce qui est une violation grave des exigences et normes de la démocratie et qui, sous l'angle politique, contribue à alimenter le mal politique. G. Achille (2024, p. 169) explique davantage cette triste situation dans la formule laconique

suivante : « Le climat politique en Afrique reste inquiétant. Les guerres civiles qui endeuillent le peuple africain sont largement dues à la mauvaise gestion et la volonté des hommes politiques de s'éterniser au pouvoir ».

Sur le plan social, plusieurs facteurs contribuent à désespérer du mode de gouvernance actuel, notamment la faiblesse du pouvoir d'achat des populations. La philosophie sociale africaine interroge. Dans un contexte où le chômage se trouve en tête des préoccupations sur le continent et où le SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti), est sujet aux critiques, les populations africaines vivent très difficilement, en l'occurrence devant des questions d'ordre social comme la cherté de la vie. En effet, la problématique de la cherté de la vie est un sujet central en Afrique puisque tout évolue, augmente, mais la condition sociale des populations se détériore considérablement.

En de telle proportion, la pauvreté devient inévitable.

Statistiquement, les pays africains caracolent en tête des pays les plus pauvres du monde. Par exemple, les données de la Banque Mondiale montrent que « 41% de la population africaine vit sous le seuil de la pauvreté ». Ces chiffres donnent une lisibilité de la condition sociale de l'africain, tout en révélant l'extrême précarité de celui-ci. Plus simplement, la perte ou la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages africains, associée à la cherté de la vie sur le continent, contribuent à maintenir, voire éléver le taux de pauvreté que A. Beauchamp (2012, p. 71) définit comme « un état de manque et de détresse à répondre à des besoins essentiels : manger, dormir, avoir de l'eau potable en quantité et en qualité suffisantes, des endroits pour faire ses besoins et se laver, se vêtir, etc. ».

La crise sociale africaine est également dominée par l'insécurité alimentaire. Pour se faire une idée large de la situation, lisons

le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement. Selon le PNUD (2012, p. 17), « le spectre de la famine, qui a quasiment disparu de tous les autres continents, continue à hanter certaines régions de l'Afrique où plus d'un habitant sur quatre est sous-alimenté ». Autrement dit, l'Afrique est et demeure le continent qui traîne encore les questions de sous-alimentation, de famine et de faim. Du cisaillement de la vie politique africaine aux faits sociaux—coups d'État, famine, etc. —, tout porte à croire que le modèle de gouvernance sur le continent est défaillant, car incapable de garantir de façon pérenne la stabilité à tous les niveaux d'un État africain donné.

1.2. Les raisons économiques

Bien que les raisons économiques évoquées à ce niveau de notre travail puissent être globalement classées en deux ordres (des raisons économiques d'ordre endogène, puis des raisons d'ordre exogène), nous mettrons davantage l'accent ici sur les raisons d'ordre endogène.

De façon endogène, la déception à l'égard du mode de gouvernance actuel dans les États africains notamment démocratiques, provient en grande partie de la mauvaise gestion économique. En effet, la politique économique mise en place par nos dirigeants semble davantage servir leurs intérêts personnels que généralement ceux du peuple qui les a élus. Et l'une des pratiques les plus répandues à décrier dans la plupart des pays sur le continent constitue les détournements de deniers publics qui, dans la majeure partie des cas, restent peu ou pas impunis. Le corollaire de cette pratique sera alors l'enrichissement illicite des élites et de leurs proches.

Or, il faut souligner qu'un tel enrichissement est de nature à creuser au moins le fossé des disparités entre les classes

sociales qui composent nos sociétés et au mieux, à contribuer à une pauvreté croissante des populations déjà vulnérables du fait des ressources inéquitablement partagées entre elles. Tout porte à croire ici que cette précarité dans laquelle se trouvent les populations africaines est intentionnellement voulue par nos dirigeants à des fins électoralistes. Aussi, pour que les pauvres demeurent dans le statut quo, et que les classes moyennes aient peu ou pas d'occasions de s'enrichir pour devenir une nouvelle bourgeoisie avec laquelle il faudra compter au cours des prochains scrutins – capable de renverser le pouvoir corrompu établi – nos élites se servent des arcanes du pouvoir pour passer des marchés publics négociés de gré à gré.

On assistera ainsi à une sorte de gabegie financière pour le malheur de la population qui, sans vraiment profiter de la richesse nationale, devra croupir sous le poids d'impôts et taxes fiscales exorbitantes imposées, alors qu'il n'en était pas ainsi dans l'Afrique traditionnelle qui était exempte de révoltes populaires. Et Cheikh Anta Diop nous explique que ceux qui ont effectué des recherches sur la prospérité économique de l'Afrique d'avant la colonisation, s'accordent en général sur l'idée que

Dans l'Afrique précoloniale, l'étendue des périodes de prospérité est sans commune mesure avec les périodes de disette, plutôt accidentelles et éphémères, et que l'abondance des ressources économiques et la richesse extraordinaire, légendaire du continent, ne laissaient pas naître et croître dans les consciences des sentiments révolutionnaires. (C. Anta Diop, 1987, p.16).

1-3. Les raisons éthiques

Au cœur de tout projet politique, social, économique ou de tout ordre doit avant tout se trouver l'homme et sa dignité. Mais quand dans l'action publique, l'homme se trouve dévalorisé dans les politiques mises en œuvre ou dans le mode de gouvernement d'un État, il n'y a plus rien d'attrayant à espérer d'un tel pouvoir. Or, c'est malheureusement ce à quoi l'on assiste de manière récurrente avec les régimes démocratiques sous nos tropiques.

En effet, la politique selon le bon sens devrait se faire pour le bien-être des hommes, pour améliorer leurs quotidiens et pour prendre en compte leurs préoccupations essentielles, voire vitales. Ainsi, pour atteindre ces nobles objectifs, l'humain doit être traité avec respect et considération. En cela, disons que la politique devrait rimer avec vertu et le politique doit être un exemple de cette valeur cardinale. Contrairement à cela, dans la majeure partie des cas, nos dirigeants s'illustrent par le rejet des valeurs morales dans le champ politique au point où, l'on a fini par intégrer dans l'imagerie populaire ou collective que la politique en Afrique est le terrain de tout ce qui est malsain. Et l'expression la plus achevée de cette déchéance en politique est la désacralisation de la vie humaine ou pour le dire autrement, l'indifférence de plusieurs hommes politiques africains face au sang versé ou aux vies humaines perdues dans le seul but de défendre des intérêts égoïstes, personnels ou pour la conservation du pouvoir pour eux et leurs clans.

Or, la vie humaine est la valeur suprême et celui qui porte cette vie revêt une valeur sacrosainte. Cela, nos chefs traditionnels semblent l'avoir bien et mieux intégré que nos dirigeants issus d'élections, dans les systèmes prétendument démocratiques et par conséquent, "légitimes". De cette façon, le profond respect

de nos chefs coutumiers pour la vie humaine est tel qu'ils n'hésiteraient pas à laisser leur trône pour éviter une guerre fratricide ou pour que le sang de leurs sujets ne se répande sur le territoire sur lequel ils sont couronnés, mais pas nos chefs d'État. Ces derniers qui, pour forcer des mandats supplémentaires à la tête de nos pays vont, sans la moindre éthique ni conscience morale jusqu'à tripatouiller la Constitution au point d'ôter par le biais de l'armée, la vie aux populations généralement jeunes qui s'opposent à ces pratiques d'un autre âge.

2. Des raisons au fondement du mode de gouvernance traditionnelle en Afrique

La réflexion qui sous-tend cette étude s'articule autour du modèle de gestion traditionnelle en Afrique. Elle met en lumière la particularité de l'organisation de la gouvernance en Afrique à l'effet de dégager les actions qui concourent au maintien d'un climat de paix. Ces actions oscillent entre un mode de désignation particulier du chef traditionnel, la possibilité connue de le destituer avant la fin de son règne et surtout un choix de dirigeant davantage basé sur des raisons éthiques.

2.1. Un mode de désignation particulier du chef

Soulignons à l'entame que l'organisation traditionnelle diffère du processus de la société moderne. Cette différence se lit à plusieurs niveaux. Le premier concerne l'usage des termes. En effet, dans la tradition africaine, le lexique généralement employé est celui de "désignation". Quant au milieu moderne, on parle le plus souvent d' "élection". La désignation exprime un choix, voire une nomination à la suite d'un consensus donné,

alors qu'une élection renvoie beaucoup plus à l'idée d'un vote généralisé.

Le second élément est l'action participative. L'autre caractéristique d'une désignation dans la chefferie repose sur un processus restreint qui peut uniquement concerner les propriétaires terriens, la notabilité ou encore les sages. Pour tout dire « c'est parmi eux, que le roi de la confédération est désigné selon les critères de la monarchie constitutionnelle "classique" ou encore la forme souvent probante de rotation du pouvoir entre les tribus concernées. » (M. Bassong, 2012, pp. 86-87).

Ce qui contraste avec le mode de gestion moderne où le choix de classe dirigeante s'effectue dans les urnes, c'est-à-dire au suffrage universel. Pour le dire autrement, l'électorat des dirigeants dans la société moderne africaine ouvre la voie à une participation massive des populations tandis que la désignation traditionnelle est l'affaire d'une minorité. Face à cette présentation, ne faudrait-il pas s'interroger ? Plus clairement, comment un processus aussi ouvert peut-il afficher autant de défaillances (coups d'État, troubles, etc.) que celui qui est restreint et réservé à une élite ?

Cette interrogation constitue le nœud de cette réflexion puisqu'elle vise à, faut-il encore le souligner, jeter un regard sur les principaux fondements structurels de la tradition à l'effet de façonner et modeler le système de gouvernance actuel. Bien avant cela, présentons un autre fondement du mode de gouvernance traditionnelle, en l'occurrence la possibilité connue de révoquer le chef établi avant la fin de son règne.

2-2. La possibilité connue de destituer le chef avant le terme de son règne

Nonobstant les systèmes de gouvernance modernes qui, semblent-ils, offrent plus de liberté et d'égalité aux citoyens que le mode de gouvernance traditionnelle, on reste cependant surpris que les populations africaines en général et les jeunes en particulier, contestent moins le pouvoir de nos chefs traditionnels que celui de nos dirigeants élus dans des suffrages à caractère universel. En cela, il convient de se demander pourquoi une population moins analphabète et une jeunesse plus éduquée, instruite et ouverte sur le monde, semblent accorder davantage de légitimité et de respect à des autorités qui résultent de pouvoir et/ou de mode de désignation de chefs qu'on pourrait qualifier d'un autre temps, au regard des paradigmes nouveaux omniprésents dans notre quotidien. Cette préoccupation traduit en effet une certaine déception ou frustration des populations, qui se manifeste dans cette dernière décennie par le désintérêt de celles-ci pour les scrutins électoraux.

Et nous pensons que cet engouement des populations pourrait être ranimé si nous puisions dans la gouvernance traditionnelle un principe inaliénable qui séduit et rassure les peuples, principe qu'on applique moins dans la gouvernance moderne, à savoir la possibilité connue et sans ambiguïté de destituer nos chefs traditionnels avant le terme de leur règne, quand ils violent le pacte social ou quand le peuple manifeste une hostilité à leur égard. Et c'est justement ce point qui est mis en évidence par M. Bassong (2012, p. 248) en ces termes :

Du seul fait que le roi est dépositaire du pouvoir, du droit et de la justice, il est contraint d'avoir un

comportement régalien conforme à la vérité, à la norme, à la loi et il existe des rituels pour le déposséder du pouvoir s'il en abuse. Telle est la grande force qui a constitué la logique (...) et l'esthétique du pouvoir en Afrique noire.

Il ressort de cette pensée que les pouvoirs traditionnels africains doivent leur longévité, leur stabilité et l'adhésion d'une partie de la population à cette possibilité certaine de démettre celui qui est investi du pouvoir.

Bien que les raisons qui pourraient présider au choix d'une destitution dans le modèle traditionnel de gouvernance à l'instar de la chefferie soient légions et spécifiques aux régions, peuples, cultures et pays africains, il existe tout de même quelques raisons convergentes : la violation d'interdits liés aux règles de la société traditionnelle, communément appelés « totems » dans plusieurs régions de l'Afrique, l'abus de pouvoir ou de confiance par le chef traditionnel, etc.

2.3. Un choix de dirigeant davantage basé sur des raisons éthiques

La désignation du chef traditionnel diffère du procédé du système de gouvernance moderne. S'il en est ainsi, c'est en raison des critères qui s'offrent à nous. Sous l'ordre traditionnel, le facteur ou du moins le critère éthique est un élément foncièrement essentiel. L'éthique c'est d'abord et avant tout un domaine qui touche aux comportements et aux attitudes. Elle conduit à l'action en visant le bien-être, la concorde et l'équilibre dans les rapports entre les hommes. A. Comte-Sponville (2001, p. 342) ajoute que

L'éthique est la notion la plus vaste [par rapport à la

morale]. Une éthique répond à la question « comment vivre ? ». Elle est toujours particulière à un individu ou à un groupe. C'est un art de vivre : elle tend le plus souvent vers le bonheur et culmine dans la sagesse.

Dans le processus de désignation du chef traditionnel, cette notion semble trouver son plein accomplissement. Très souvent et en dehors de certaines normes préétablies (régime matriarcale), le choix s'oriente vers une figure qui jouit d'une réputation bonne ou peu contestable et qui incarne aussi les valeurs éthiques comme le sens de la préservation de la vie humaine et la sacralité de celle-ci. F. Pacere (2003, p. 33) écrit à cet effet que « L'Afrique traditionnelle croit en l'homme et le respecte. Toute stratégie dans la gouvernance traditionnelle repose sur l'Homme et l'Homme est sacré ».

Contrairement à l'obstination qu'il nous est donnée de constater avec les chefs d'États africains à vouloir vaille que vaille se maintenir au pouvoir dans les périodes troubles, le chef traditionnel fait preuve de sensibilité. Par exemple, devant une situation conflictuelle ou face à un règne contesté qui conduit à une effusion de sang, le chef traditionnel peut, au nom de la sacralité de la vie humaine, privilégier la voie pacifique (en se retirant), dans l'intérêt supérieur de la communauté.

Par ailleurs, le chef traditionnel est le garant de la tradition. Sur la base d'un passif (pas ou peu reprochable), le chef est un modèle pour la communauté, un miroir qui respecte les valeurs traditionnelles par son conformisme aux interdits. En prenant en compte les principes d'éthique comme la loyauté, l'intégrité, le respect, le courage, la non-violence, nous soulignons que la gouvernance traditionnelle constitue un/le modèle par excellence qui doit inspirer d'autres systèmes politiques.

3. Des ébauches de solutions pour une nouvelle architecture de gouvernance sur le continent africain

Afin de tendre vers une forme de stabilité sur le continent, il faut de toute évidence une réorganisation et une restructuration de nos modes de gouvernance actuelle. Cet article, loin d'épuiser les solutions pour améliorer nos pratiques gouvernantes actuelles sur le continent, en propose trois, à savoir la bonne gouvernance, l'intégration des structures traditionnelles dans la gouvernance moderne, mais aussi et surtout des modifications constitutionnelles soumises à de nouvelles conditions.

3.1. La bonne gouvernance comme un impératif à la stabilité des États africains

La question de la bonne gouvernance est plus que jamais une nécessité sur le continent. Si le sous-développement et le retard de l'Afrique sont imputables à des facteurs déficitaires du système de gouvernance actuelle, il faut urgentement l'encadrer et le réajuster. Cela passe entre autres par une meilleure gestion de l'économie. L'une des causes profondes des sociétés moins prospères est le fait de détournement des deniers publics et de la corruption. C'est le cas de notre continent où « la corruption est une gangrène sociale qui épargne très peu de pays en Afrique. Elle consiste à soudoyer une tierce personne en vue de commettre des actes contraires à la loi et aux règles établies » (S. Icanor, 2024, p. 49). Autrement dit, la société contemporaine africaine est caractérisée par des pratiques népotiques et corruptives qui fragilisent sa marche. L'une des actions pour remédier à cela afin de s'inscrire dans une perspective de bonne et saine

gouvernance est d'y mettre un terme, en initiant un bilan annuel des actions financières, de sorte à faire montre de transparence et de crédibilité auprès des populations.

À cela s'ajoute la redistribution des richesses nationales. En disposant d'un potentiel naturel des plus riches au monde, l'Afrique est à la croisée de plusieurs sollicitations et intérêts. Nous disons que cette position représente une véritable aubaine qui, avec une philosophie honnête et une volonté saine des dirigeants, devrait/doit servir d'ancrage au développement et à l'amélioration des conditions de vie des populations africaines. La dynamique de bonne gouvernance recommande un bon usage des atouts dont dispose l'Afrique à l'effet qu'ils soient profitables aux populations entières et non pour le bonheur d'un seul individu. Cette redistribution suppose, pêle-mêle, la construction d'édifices sanitaires, scolaires, routiers et surtout un rempart à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. La redistribution des richesses nationales est une exigence sur le continent et une mission à laquelle ne doit se dérober tout gouvernant.

La bonne gouvernance réside également dans la capacité à établir une justice sociale équitable. Très souvent, les appareils de justice semblent montrer leurs limites en étant fébriles devant des situations accablantes. La question de la neutralité et de la justice pour *tous* qui doivent être le propre de la justice semblent être un mirage sur le continent dans la mesure où l'impunité est de mise. Sur le continent, l'expression populaire « deux poids-deux mesures » s'observe largement au sujet de la justice, constituant l'une des racines épouvantables des crises en Afrique. Ainsi, la justice sociale équitable, de par le respect scrupuleux des textes juridiques, devient une nécessité si l'on aspire véritablement à un développement, et par-dessus tout, à la stabilité politique.

3.2. Vers l'intégration des structures traditionnelles dans la gouvernance moderne en Afrique

Il s'agira à ce niveau de s'inspirer de certaines pratiques qui marchent plutôt bien dans le mode de gestion de la société traditionnelle africaine, à l'effet de remodeler l'architecture de la gouvernance moderne sur le continent, en l'occurrence la démocratie. De toute évidence, le pouvoir de nos chefs traditionnels semble le moins souffrir de contestations que celui de la plupart de nos chefs d'État élus sur le continent. Et cela, même de la part de populations qui sont le plus tournées vers la modernité que vers la tradition. Comment alors expliquer cet état de fait ?

Bien que les raisons qui séduisent dans le mode de gouvernance traditionnelle soient nombreuses, nous pensons que celle qui retient davantage l'attention de tous, c'est la sacralité de la vie humaine pour nos chefs traditionnels. En effet, pour ces derniers, la vie humaine est la valeur suprême. En cela, aucune raison ne pourrait légitimement justifier des pertes en vies humaines, à fortiori un mandat électif, fut-ce-t-il présidentiel. C'est pourquoi, contre le pari du sang humain versé pour un trône sur la terre de leurs ancêtres, ils font en général amende honorable en privilégiant la démission. Or, démissionner pour préserver des vies humaines, même quand on pense avoir raison, semble méconnu ou inconcevable par la majorité de nos chefs d'État pour qui, au-delà des beaux discours de droits humains, la vie des populations a peu d'importance. Un citoyen qui meurt est juste un dommage collatéral quand on veut se maintenir coûte que coûte au pouvoir. Voici déjà un point sur lequel la tradition doit faire école pour nos hommes politiques. En outre, il existe sous certaines conditions, la possibilité connue de destituer le chef traditionnel établi avant le terme de son règne. En réalité, en cas d'accusations avérées jugées

immorales, de dérives autoritaires conduisant à des pertes en vies humaines pour ne citer que ces exemples, le chef traditionnel – en tant que garant de la tradition et de la moralité objective de son peuple – peut être démis de ses fonctions s'il ne fait pas preuve d'exemplarité. Et une telle destitution n'est possible que parce qu'il existe dans nos différentes communautés traditionnelles, des instances constituant une sorte de contre-pouvoir à l'autorité du chef qu'il ne peut démettre (un conseil des sages, des chefs de terre, les membres de sa classe d'âge ou de sa génération, etc.), vers lesquelles peuvent se tourner les populations pour l'écartier du trône. M. Bassong (2012, p. 75) abonde dans le même sens lorsqu'il écrit :

En général, la pensée africaine considère que la royauté africaine et la chefferie sont sacrées. En revanche, le chef ou le roi ne sont pas au-dessus de la loi. L'autorité est limitée ici par la Constitution (même non écrite)...Très peu de cas nous montrent un chef tyrannique car il existe un conseil ou collège de mandataires qui veille au respect des normes régissant le gouvernement et auxquelles le chef est, bien entendu, assujetti. Ce conseil est aussi habilité à désigner le roi selon des critères bien définis et ses membres (les autres chefs légitimes) ne peuvent être révoqués par lui.

Mais ce serment d'exemplarité, nos chefs d'État n'y sont pas tenus ou trouvent dans nos constitutions, des moyens de s'en disculper. Il en est de même pour les contre-pouvoirs dans nos régimes démocratiques où, s'ils n'existent pas que de nom, le chef d'État peut les démettre à tout moment. Par conséquent,

il ne craint rien ni personne. L'idée de ce contre-pouvoir redéposable au peuple qu'au chef et investi d'un pouvoir inamovible, voici une réalité à intégrer au mode actuel de gouvernance en Afrique pour le bonheur du peuple.

3-3. Des modifications constitutionnelles soumises à de nouvelles conditions

Ce qui est en cause [ici], c'est la capacité d'invention politique des Africains de cette fin du XX^e siècle, mis au défi d'imaginer une tension équilibrée entre la reconnaissance politique du pluralisme ethnique et la construction d'une société politique fondée sur un nouveau pacte républicain (...). (M. Tshiyembe, 2001, p. 4).

C'est pour s'inscrire dans la dynamique du génie politique africain qui résulte de la pensée ci-dessus que l'analyse suivante mérite qu'on lui accorde un intérêt particulier.

L'objectivité de cette partie vient de ce que la plupart des crises politiques sur le continent, se cristallisent autour des Constitutions de nos pays respectifs : constitutions modifiées sur des motifs fallacieux pour certains, articles nouveaux introduits par le gouvernement en place pour s'accaparer le pouvoir à l'issue des élections à venir, ou pour exclure délibérément des candidats craints dans l'opposition pour d'autres. Les critiques vont bon train et les positions des uns et des autres, dépendent de leur proximité ou non avec les régimes en place.

Mais au-delà des chapelles politiques, il semblerait que le peuple dans son ensemble soit le plus lésé, et ses intérêts moins pris en compte dans les modifications constitutionnelles que ceux des politiques. C'est pour remédier à cela que nous proposons principalement ici que toute Constitution modifiée ou changée, ne soit désormais plus applicable au

gouvernement en place. En fait, même si c'est ce gouvernement qui initie le projet de modification ou de changement de Constitution, la nouvelle mouture de la Constitution ne doit s'appliquer qu'au gouvernement suivant. De cette façon, à défaut de proposer quelque chose de mieux dans l'intérêt de la nation, les gouvernements en place seront contraints de laisser la Constitution en l'état.

Aussi, l'un des foyers de tension dans les pays démocratiques en Afrique que la Constitution élude difficilement reste la limitation des mandats. Doit-on limiter ou non les mandats présidentiels dans nos constitutions ? À cette question, nous répondons par l'affirmative : juste deux mandats successifs et pas un de plus. Cependant, pour régler la question des crises découlant de la limitation des mandats et des subterfuges utilisés par certains dirigeants en modifiant quelques articles de la Constitution antérieure pour prétexter que les compteurs sont désormais remis à zéro, nous proposons qu'il faudrait clairement indiquer dans nos constitutions qu'aucune modification constitutionnelle ou changement de Constitution ne remet en question le nombre de mandats déjà effectués.

Conclusion

Le nom de l'Afrique semble rimer avec désespoir, car marqué par des crises multiples. Du fonctionnement de son économie à sa condition sociale en passant par sa gestion politique, l'Afrique vit actuellement une situation des plus critiques qui mérite tout l'intérêt du monde. Vivant au rythme des coups d'État, des viols constitutionnels ou encore de la mauvaise gestion des biens publics, l'Afrique est en proie aux violences quotidiennes, témoignant d'une nécessité profonde de repenser les fondements de la gouvernance moderne en

Afrique si l'on aspire à un mieux-être. Cette étude propose des perspectives à cet effet. Elle trouve dans l'organisation des systèmes de gouvernance traditionnelle une véritable alternative aux défaillances et limites de la gouvernance moderne. En d'autres termes, ce travail plaide pour une intégration des structures traditionnelles dans la gouvernance moderne, en l'occurrence l'instauration d'un contre-pouvoir, capable de destituer le chef d'État en cas de violation et d'abus graves, tout comme dans nos sociétés traditionnelles. En plus, cet article plaide pour une modification de la Constitution soumise à de nouvelles conditions, mais aussi et surtout pour une bonne gouvernance, celle qui touche à la question d'une justice sociale équitable, d'une juste redistribution des richesses nationales.

Bibliographie

- Banque mondiale, *Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée* : compléter le puzzle de la pauvreté. [disponible sur <https://www.banquemondiale.org>]. Consulté le 29 juin 2024.
- Bassong Mbog, 2012, *La pensée Africaine : Essai sur l'universalisme philosophique*, KIYIKAAT Éditions, Québec.
- Beauchamp André, 2012. *Regards critiques sur la consommation. Pour une conservation écologique*, Les Éditions Novalis, Québec.
- Comte-Sponville André, 2001. *Dictionnaire philosophique*, Quadrige, Seuil, Paris.
- Diop Cheikh Anta, 1987. *L'Afrique noire précoloniale*, Présence Africaine, 2^e édition, Paris.
- Gnako Achille, 2024. « Abou Karamoko et l'éveil d'une prise de conscience en Afrique » in *Culture, africanologie et humanisme : hommage au professeur Abou Karamoko* (sous la

direction de Yao-Edmond Kouassi, Paris, L'Harmattan, pp. 167-182.

Hampâté Bâ, 1980. « La tradition vivante » *Histoire générale de l'Afrique. Méthodologie et préhistoire africaine*, Unesco, Paris.
Kourouma Ahmadou, 1968. *Les Soleils des indépendances*, Seuil, Paris.

Mwayila Tshiyembe, 2001. « Le défi de la Renaissance au XX^e siècle » in *Impact tribune* n° 18, premier trimestre, pp. 2-18.

Pacere Frédéric, 2003. « Culture et organisation sociale en Afrique noire : contribution à une nouvelle gouvernance ». Actes du colloque international sur Royautés, chefferies traditionnelles et nouvelles gouvernances : problématique d'une " philosophique " pour l'Afrique politique, du 6 au 13 juillet 2003 à Tiassalé-Côte d'Ivoire, Abidjan, pp. 31-36.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2012. *Rapport sur le développement humain en Afrique : vers une sécurité alimentaire durable*, Washington, DC, USA, Édition et production : Communications Development Incorporated, p. 17.

Sanko Icanor, 2024. « Fuir l'Afrique ou l'habiter : Abou karamoko comme habitant de l'Afrique » in *Culture, africanologie et humanisme : hommage au professeur Abou Karamoko* (sous la direction de Yao-Edmond Kouassi, Paris, L'Harmattan, pp.45-57.